



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p>Date de la convocation 26 septembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, Nébien MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Convention de partenariat avec l'association La Salsepareille pour la réalisation d'éléments sonores d'un documentaire animalier sur le grand Duc d'Europe

Monsieur LIEB présente aux membres du conseil communautaire le projet de l'association La Salsepareille relatif à la réalisation d'éléments sonores d'un documentaire animalier situé à Mourèze autour du thème de la nature la nuit avec comme personnage central le grand Duc d'Europe.

Monsieur LIEB propose aux membres du conseil communautaire d'approuver une convention à intervenir pour formaliser le partenariat autour de ce projet, telle que jointe à la présente délibération et fondée sur une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 4 200euros.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir pour formaliser le partenariat entre l'association La Salsepareille et la Communauté de Communes du Clermontais, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,

DECIDE en conséquence le versement de la somme de 4 200 € à l'association La Salsepareille

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.